

## Centre de Tallone: Rocca Serra interpelle le gouvernement

L'avenir du centre d'enfouissement de Tallone, et plus largement la gestion des déchets sur l'île, a de nouveau fait l'objet d'une intervention, hier, au Palais Bourbon. Cette fois, c'est le député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Corse-du-Sud, Camille de Rocca Serra qui, à l'occasion de la séance des questions orales, a interpellé, à l'Assemblée nationale, le gouvernement sur "la situation inquiétante" du centre de Tallone qui doit fermer ses portes d'ici quelques jours. Le 23 juin exactement à la veille de la saison estivale.

Un site aujourd'hui à saturation qui traite 50 % des déchets générés en Corse. Or, pour l'heure, aucune solution pérenne n'a été actée. Les élus de l'Assemblée de Corse dans leur majorité, ont validé, vendredi dernier, le principe d'une dérogation à la loi littoral afin de permettre l'extension du site, incluant la construction d'une unité de tri mécanobiologique. Les autorités préfectorales ont également donné leur feu vert. Reste une ombre au tableau, le recours introduit par une association de riverains contre le permis de construire. En effet, comme l'a souligné Camille de Rocca Serra dans son intervention, "l'incompatibilité avec le voisinage des zones habitées empêche l'extension en continuité de l'urbanisation et il n'est pas non plus possible de re-



Camille de Rocca Serra a demandé qu'une solution soit trouvée afin "d'éviter une catastrophe écologique en Corse". / PHOTO CORSE-MATIN

*courir au HNIE pour ce type d'installations, qui ne correspondent en rien à un hameau".* Résultat : "La commune de Tallone et la Corse se retrouvent otages de dispositions contradictoires de la loi littoral et du code de l'environnement." Après avoir alarmé le gouvernement sur la situation, Camille de Rocca Serra a demandé qu'une solution soit trouvée afin "d'éviter une catastrophe écologique en Corse".

### Composer avec l'existant le temps de l'été

Le secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies s'est chargé de la réponse. Rappelant que le recours déposé contre le permis de construire de

l'installation de tri mécanobiologique ne concernait pas "l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets dont l'exploitation est permise pendant trois ans sans la mise en place du tri mécanobiologique". Et d'ajouter que le temps que les travaux se terminent, "les services du ministère de l'Ecologie travaillent à une solution de gestion des déchets via leur envoi dans des installations de stockage déjà existantes". Évoquant à demi-mot l'entorse à la loi suggérée par les élus insulaires, le secrétaire d'État a mentionné que "le ministre de l'Ecologie a demandé à ses services d'approfondir l'analyse législative et réglemen-

taire et, en cas d'incompatibilité, d'envisager leur mise en cohérence". Faut-il y entrevoir la possibilité d'une modification des textes ? Il serait peut-être prématuré d'y interpréter un écho favorable. En somme, la solution pour faire face au pic de l'été semble toute trouvée : composer avec l'existant. Une façon de gagner du temps. Camille de Rocca Serra a alors repris la parole pour insister sur la nécessité de trouver "une solution pérenne au moins pour les trois ans à venir". Reste une question de fond qui mérite un autre débat : l'enfouissement des déchets est-elle une solution d'avenir ?

Julie QUILICI-ORLANDI